



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 18 juin 2024

**Délibération n° 2024-083**

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/06/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey

Absents excusés : M. VENANT Frédéric (pouvoir Mme Stéphanie SEGUINOT)

Secrétaire de séance : Mme Cécile LAVERGNE

**Domaine et patrimoine – Locations**

**Location de la salle des fêtes à titre gratuit – Concours de Tarot dans le cadre d'octobre rose**

L'association Plaisirs et Loisirs à Saint-Augustin souhaiterait organiser un concours de Tarot le week-end des 26-27 octobre 2024 à la salle des fêtes dont les bénéfices seraient reversés à l'association Octobre Rose.

Le président a demandé la gratuité pour l'occupation de la salle des fêtes.

Le conseil municipal DÉCIDE et VOTE par 12 voix POUR :

- d'Emettre un avis favorable et d'accorder la gratuité d'occupation de la salle des fêtes les 26 et 27 octobre à l'association Plaisirs et Loisirs à Saint-Augustin dans le cadre de l'organisation d'un concours de Tarot dont les bénéfices seront reversés à l'association Octobre Rose
- d'Autoriser Mme le Maire à signer toute pièce afférente

Publication dématérialisée du  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

**2 5 JUIN 2024**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-2020618-2024\_083DE  
Reçu le **2 5 JUIN 2024**

